

Association des Victimes d'Embolie Pulmonaire et AVC
liés à la contraception hormonale A.V. E. P

**L'AVEP ALERTE SUR DES CAS DE MIGRATION D'IMPLANTS CONTRACEPTIFS
DANS LES POUMONS**

L'AVEP alerte le grand public, les médias et les autorités de santé **de graves accidents dont ont été victimes deux jeunes femmes suite au recours à une contraception hormonale de type implant contraceptif.**

Deux femmes ont contacté l'AVEP, l'une en 2017, l'autre en 2019 pour informer d'un accident grave dont elles ont été victimes : **la migration de leur implant contraceptif dans leur système sanguin puis dans leurs artères pulmonaires entraînant un risque vital.**

Toutes deux ont subi plusieurs chirurgies lourdes pour retirer leur implant de leur vaisseau sanguin et **ont évité de justesse une ablation partielle du poumon.**

Pour rappel l'implant contraceptif est un dispositif qui se pose dans le bras sous la peau, et n'est pas censé se retrouver dans le système circulatoire.

Sur le descriptif des implants il est indiqué « Des insertions profondes ou incorrectes peuvent entraîner des fourmillements (dus à une lésion nerveuse) **ou une migration de l'implant.** »

Ces deux accidents soulèvent plusieurs interrogations :

- **Sont-ils le fait d'un problème de pose du dispositif ? Donc d'un problème de formation des praticiens qui peuvent être amenés à poser le dispositif et qui doivent faire l'objet d'une campagne de formation?**
- **Ces accidents sont-ils intrinsèques au dispositif ? Et si oui quel est le risque auquel s'exposent les femmes qui y ont recours ?**

Ces dernières semaines, la question des violences faites aux femmes fait l'objet d'une large couverture médiatique. **L'AVEP rappelle que les accidents graves auxquels s'exposent les femmes pour se prémunir d'une grossesse non désirée et vivre une sexualité épanouie à l'égale de l'homme, alors que ces accidents pourraient être évités, sont une forme de violences.**

L'AVEP se bat depuis 10 ans pour **faire évoluer le cadre de prescription des contraceptifs hormonaux** pour que les femmes puissent disposer : d'un dépistage des contre-indications formelles aux contraceptions oestroprogestatives, un réel suivi au cours du traitement (aujourd'hui encore inexistant pour les troubles de la coagulation lors de l'utilisation d'une contraception hormonale), la relance de la recherche dans le domaine de la contraception.

Entre 2000 et 2011, 30 348 femmes (2 529 femmes en France / an selon les estimations de l'ANSM) ont été victime d'un accident thromboembolique en ayant recours à une pilule contraceptive. La pilule existe depuis plus de 50 ans.

Ces chiffres ne tiennent compte que des cas de thromboses veineuses profondes des membres inférieurs et des embolies pulmonaires pour les pilules contraceptives.

L'AVEP est extrêmement choquée des souffrances que subissent les femmes au 21^{ème} siècle pour vivre librement leur sexualité.

L'association demande aux autorités de santé de mener une enquête sur ce problème de santé publique, expliquer les causes de ces accidents pour proposer une solution aux femmes, protéger leur santé et leur vie.

L'AVEP reste à votre disposition pour toute demande de précisions, références, interviews.

Nous vous proposons également de joindre des femmes victimes d'accidents graves liés à la prise ou la pose d'un contraceptif.

Saint-Etienne le 29 Octobre 2019

N.B :

Sur le site [change.org](http://www.change.org), l'AVEP a lancé une pétition qui a recueilli près de 2 400 signatures.

<https://www.change.org/p/ministre-de-la-sant%C3%A9-d%C3%A9fendons-le-droit-des-femmes-%C3%A0-un-choix-de-contraception-%C3%A9clair%C3%A9-et-sans-risques-inutiles>

L'AVEP est signataire de la tribune « Marre de souffrir pour notre contraception ! » parue dans Libération le 5 avril 2019.

Site internet : avep-asso.org

Sur Facebook : AVEP Association des victimes d'embolies pulmonaires et AVC dus à la pilule